L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 27 AOUT 1881.

A MM. les Editeurs de l'Abeille,

Messieurs et chers collaborateurs,

Accordez-moi, je vous prie, une place dans votre journal, pour faire savoir au public que je publierai, au mois de novembre prochain, un roman sous ce titre:

Une habitation Saint-Ybars, ou Maîtres et Esclaves en Louisiane.

Il a pour but de reproduire, dans [illegible] aussi exact et aussi vivant [illegible] possible, un état social disparu mais [illegible] reste encore des traces profondes [illegible] le souvenir de tous ceux qui en ont [illegible] contemporains.

[illegible] écrivains européens et même ceux [illegible] Etats-Unis qui ont parlé de la Louisiane, ont presque toujours peint ses [illegible] d'après des impressions reçues en [illegible], ou sur des renseignements sans contrôle. Pour bien connaître un milieu social, il faut y être né, il faut avoir vécu de sa vie; et, quand on veut en donner une image fidèle, il faut avoir l'habitude de s'élever dans ces régions sereines d'où l'observateur, soustrait à toutes les embûches de la passion, contemple les hommes et les choses d'un regard purement scientifique.

Il a semblé à l'auteur de l'ouvrage annoncé que ces conditions, indispensablement requises pour être dans le vrai et le juste, se trouvant réunies en lui, il serait d'un droit et accomplirait un devoir en faisant renaître, sous sa plume, une de ces grandes familles louisianaises dont l'intérieur reflétait, avec ses lumières et ses ombres, l'ensemble de la société. Le lecteur est introduit chez les Saint-Ybars aux jours de leur prospérité et de leur splendeur; puis, il traverse avec eux la phase de la guerre, et enfin il assiste au spectacle des conséquences diverses produites par cette lutte de quatre ans.

Aujourd'hui le roman n'est plus simplement une œuvre d'imagination; c'est une étude dont l'objet est de rassembler des documents qui pourront aider plus tard l'historien à se bien pénétrer de l'esprit de l'époque qu'il veut décrire. Une science nouvelle — la sociologie — est en voie de formation; déjà elle enseigne quelques-unes des lois principales auxquelles est soumise l'évolution des collectivités humaines. L'ambition du romancier moderne est d'apporter sa pierre, si petite qu'elle soit, à la construction de l'édifice.

Pour cela, il observe attentivement la réalité, note avec soin l'influence du milieu sur la pensée et par suite sur la conscience des individus, et constate, dans l'ordre de leur succession, les actes par lesquels l'être intérieur se manifeste au dehors.

Les sociétés, pas plus que les individus, ne peuvent abolir leurs antécédents; il faut compter, bon gré malgré, avec le passé; et, puisque c'est une nécessité, compilons de bonne grâce et surtout avec impartialité. C'est à quoi ont tendu tous les efforts de celui qui écrit cette lettre.

Les Saint-Ybars, ou Maîtres et Esclaves en Louisiane, formeront un volume, petit in-octavo, de trois cents pages.

Le prix de l'ouvrage est fixé à une piastre et demie.

MM. A. M. Mir et Eugène Lacoste sont chargés de recueillir des souscriptions.

Le souscripteur payera en recevant son volume.

Veuillez agréer, messieurs et chers collaborateurs, mes salutations les plus cordiales.

N. B.—Je serais très obligé à mes collègues de la presse des campagnes de vouloir bien reproduire cette lettre.

ALFRED MERCIER.

Liste complète des navires dans le Port de la Nlle-Orléans

Comprenant les noms des navires et de leurs capitaines, ceux des consignataires, avec indication du tonnage, du mouillage et de la destination.

STEAMERS.

Alexandre Bixio Fr. 2198 Prade pour le Havre 2e dist, L Grand
Ben Venue Ang, 1515 Lumsden pour le Continent Grotne, Forstall Ross & Clayton
Celia Ang, 2163 Smith pour ——— 3e rue, Hall & Vaughan
Clinton Am, 1187 Staples pour ——— Alger O A Whitney &co
Commander Ang, 1580 Woodcock pour Liverpool 10 2e dist, Lucas E Moore &co
Eastbourne Ang, 2292 Fisher pour le Continent Alger, Hall & Vaughan
Hutchinson Am, 1435 Baker Laid Up Alger, O A Whitney &co
Margaret Am, 508 Otteson pour ——— 18 2e dist, G Corral &co
Netley Abbey Ang, 1725 Hern pour Aspinwall 42 2e dist, Hall & Vaughan
Renfrew Ang, 2124 Steel pour Liverpool 46 2e dist, Jos F Lovell &co
Serra Esp, 2175 Garties pour ——— 42 2e dist, L Ranger &co
Whitney Am, 1338 Morgan Laid Up Alger, C A Whitney &co
Wanderer Am, 531 Leitch pour Belize Alger Machéca Bros

NAVIRES.

Cromwell Am, 891 Barstow pour Liverpool 36 1er dist, Jos F Lovell &co
Crescent City Am, 1205 Kelly pour ——— 28 1er dist, Silas Weeks &co
Ella S Thayer Am, 1098 Given pour ——— 38 1er dist, au capitaine
Lizzie Moses Am, 1124 Sheer pour ——— 30 2e dist, Jos F Lovell &co
Marcia Greenleaf Am, 1250 Banker pour Liverpool, 34 1er dist, Norton & Bell
Northampton Am, 1120 Murphy pour ——— 12 1er dist, Silas Weeks &co
Oneota Ang, 1047 Owens pour le Continent Freetown, Hall & Vaughan
Virginia Am, 1095 Delano pour Liverpool 47 2e dist, Silas Weeks &co

BARQUES.

Alphonsojet Marie No 2 Fr 648 Privat pour ——— 3e rue, Boscotti et Xiques
Berkshire Ang, 980 Jones pour le Continent Freetown, Hall & Vaughan
Ephraim Williams Am, 491 Hoff pour Coatzacoalcos 3e rue, Norton & Bell
Hatleharst Ang, 903 Goudey pour le Continent Freetown, Hall & Vaughan
Henry Bailey Ang, 616 Sinclair pour ——— 29 1er dist, Hall & Vaughan
John W Parker Ang, 1227 Delap pour ——— Gretna, Hall & Vaughan
Reynard Am, 1020 Tripp pour Brème 34 1er dist, Jos F Lovell &co
Soda de Vita Ang, 686 McDonald pour Brème 33 1er dist, Hall & Vaughan
St-George Ang, 920 Ryan pour le Havre 30 2e dist, Hall & Vaughan

BRICKS.

Aurora Dal, 290 Aderne pour Gênes Pte Tier, A K Miller &co
Merida Mex, 182 Magana pour ——— Pte Tier, au capitaine

GOELETTES.

Early Bird Mex, 151 Olsen pour ——— Alger, N O Hyman
J G Whipple Am, 88 Sons pour ——— Pte Tier, au capitaine
Sennis Mex, 85 Maury pour ——— Alger, G. Corral &co
Silver Wing Am, 142 Maury pour Mexico 18 1er dist, N O Hyman

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship Louisiana, Gager..........parti 20 aout
Steamship Morgan City, Adams..........parti 20 aout

BALTIMORE.

Barque X V Manna, Cederola..........partie 22 juillet

BOSTON.

Barque Shetland, Haskell..........expédiée 18 aout
Barque D Chapin, Hall..........expédiée 20 juillet
Novice City of Boston, Crosby..........parti 7 juin

LIVERPOOL.

Steamship Stepney, [illegible]..........parti 8 aout
Steamship [illegible], Douglass..........parti 8 aout
Steamship Charleston, Trail..........parti 15 aout
Novice Benares, Leech..........parti 20 aout
Novice Southern Chief, Higgins..........parti 11 juillet
Novice Orient, Allan..........parti 19 juillet
Novice Annie Fish, Holmes..........partie 3 juin

LONDRES.

Barque [illegible], Svendsen..........partie 4 aout

CARDIFF.

Steamship Sirocco, Reid..........parti 6 aout

CHRISTIANSUND.

Barque Freunde, Peters..........partie 16 aout

LIVOURNE.

Barque Brothers Germain, Daniel..........parti 2 aout

HAVRE.

Novice Annie Bingay, Walker..........parti 26 juillet

BORDEAUX.

Barque Peruvian, ——..........partie 12 aout
Barque Washington, Coulich..........partie 3 juin

GENES.

Barque Ferreri, Basso..........partie 13 juillet
Barque Nuovo Mondo, Messina..........en chargement 4 aout

REMES.

Barque Aristide, Rudolf, Ragusa..........partie 28 aout

ANVERS

Barque Havre, Davidson..........partie 25 juillet
Barque Terranigra, Johnson..........en chargement 3 aout
Barque Cedar Croft, Young..........en chargement 8 aout

ROUEN

Barque Royal Harris, Gilliest..........partie [illegible]

ROTTERDAM.

Barque Consiglio Galatola, Levine, en chargement 2 aout

RIO DE JANEIRO.

Barque Glitner, Halvorsen..........partie 14 juillet
Novice M Mosher, Mischeke..........expédié 21 juillet

SPECTACLES BALS &c

FEU D'ARTIFICE
—AU—
Fort Espagnol.

56me Grande Représentation Pyrotechnique Complimentaire.
[illegible] 28 AOUT 1881, à 8 heures et demie.

Ce feu d'artifice a été préparé expressément pour cette occasion, par Detwiller et Street, de N. York, et sera tiré sous la direction de [illegible]

PROGRAMME.

1 [illegible] Rockets.
2 [illegible] Pot-pourri.
3 [illegible] Bomb Shell.
4 [illegible]
5 [illegible] Bomb Shell.
6 [illegible] See-Saw.
7 [illegible] Fountain.
8 [illegible] inch Bomb Shell.
9 [illegible] House with Pigeons.
10 One 8 inch Bomb Shell.
11 Tree of Paradise.
12 Tri-colored Illumination.
13 Cupid's Triumph.
14 Grand Mosaic Diamond, 150 feet long, 20 feet high.

[illegible] les pièces il sera tiré des [illegible] de [illegible], de 2 livres.

AVIS.

L'administration n'a épargné aucune dépense pour faire de cette représentation le [illegible] de la saison et le public est respectueusement informé qu'elle dépassera en splendeur toutes les représentations pyrotechniques données dans cette ville cette année.

RAPPELEZ-VOUS, Gratis pour tous.

Les trains partent du dépôt coin Canal et Bassin toutes les 15 minutes.

PRIX QUINZE SOUS.

Grand Concert chaque soir, comme d'habitude.
26 aout—4t.

WEST END.

Réengagement des fameux Trapézistes et Acrobates,

LES FRÈRES VALDEZ.

Qui exécuteront [illegible] les tours les plus audacieux, nécessitant l'usage d'un filet sous le trapèze, afin d'éviter tout accident.

Les fameux artistes Chanteurs et danseurs,

LES FRÈRES LEHMAN,

apparaîtront dans des pièces nouvelles, se terminant par le

Grand West End Pantomime,

une nouvelle bouffonnerie.

Commençant LUNDI SOIR, 22 août.

Spectacle gratis.

23 août— C. R. EVANS, Surintendant.

FORT ESPAGNOL.

ILLUSIONS et CADEAUX
—PAR—

Le Professeur DAVIDSON, le magicien renommé du monde entier, dans la salle de Concert au Fort Espagnol, commençant Samedi soir, 20 août.

Le Professeur, à part une représentation de prestidigitation hors-ligne, distribuera chaque soir 100 cadeaux utiles et de valeur.

Prix d'entrée..........50 cents—2 enveloppes
Enfants..........25 cents—2

Lever du rideau à 7 h 30 P. M.
Grande matinée pour dames et enfants, Samedi 27 août à midi. 18août—

NOUS ANNONÇONS
Parce que

Notre commerce de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS diffère de celui des autres maisons, et on sait combien il est apprécié.

Nous avons en magasin des VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS comme tout homme peut les désirer.

Nos prix, proportionnellement, sont tellement au-dessous des prix usuels qu'on ne les conteste jamais.

L'originalité de nos coupes se distingue dans tous nos départements, et, plutôt que garder notre vieux stock, nous vendons ce qui nous reste à des PRIX DE SACRIFICE.

Léon GODCHAUX
81 et 83 rue du Canal,

Le premier à introduire des coupes de vêtements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

24juil—

Antonio Peditha D'HAUCOURT,
MEDECIN HOMŒOPATIQUE,

Diplomé des Facultés de Paris, Portugal, Brésil, Mexique et Californie;

MEMBRE DU CONGRÈS HOMŒOPATIQUE TENU A PARIS, EN 1878.

A l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans qu'il a ouvert un

CABINET DE CONSULTATIONS,
Rue Remparts, 208,
Entre Dumaine et St-Philippe.

HEURES DE CONSULTATIONS—De 8 à 10 heures du matin, et de 3 à 6 heures du soir.

On parle le Français, l'Espagnol, le Portugais et l'Italien.

VISITES A DOMICILE.

Les personnes habitant la campagne peuvent se faire traiter par lettre en envoyant la somme de $4 et donnant une description [illegible] de la maladie.

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
47..........RUE BARONNE..........47
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

PRETS D'ARGENT.

Les personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 48, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1838. Possédant de vastes capitaux, le propriétaire peut garder les gages un an dans le désir de rendre service et offre des avantages spéciaux dans les cas de prêts en [illegible]

Santé c'est Fortune!

TRAITEMENT DU Dr. E. C. WEST pour les nerfs et le cerveau: un spécifique pour l'Hystérie, la Torpeur, les Convulsions, les Migraines nerveuses, [illegible], Perte de mémoire, Spermatorrhée, Impotence, [illegible], Vieillesse prématurée causée par un excès de travail, [illegible] qui conduisent à la misère, à la débilité et à la mort. Une boîte guérira tout cas récent. Chaque boîte contient le traitement d'un mois. Une piastre la boîte, ou six boîtes pour cinq piastres; envoi franco par la malle, payé d'avance sur reçu du prix. Nous garantissons six boîtes pour guérir tous les cas. A chaque personne nous transmettrons une commande de six boîtes, [illegible] la somme de cinq piastres, [illegible] une garantie écrite de rembourser l'argent si le traitement ne résulte pas en la cure. Garanties données par F. FREDERICKSON, droguiste en gros et en détail, 160 rue du Canal, Nlle-Orléans, Lne. Les ordres transmis par la malle seront promptement exécutés.

8avril 1an—Dim.Mer.Jeu

LA MERVEILLE DU MONDE:
Le Destructeur de Vermine
DU PROF. HERMAN,

Renommé dans le monde entier,

qui est reconnu comme étant bien supérieur à tout ce qui a été découvert jusqu'ici pour tuer les rats, les souris, les [illegible], les [illegible], les punaises, [illegible]

A VENDRE, UN PAQUET POUR 25c, OU SIX POUR $1.25.

La poudre est [illegible] de toute odeur désagréable et se conserve dans [illegible] climat. On peut la répandre partout sans danger; elle ne fait de mal aux chats ni aux chiens, qui d'ailleurs ne la mangent pas. Les fleurs en faire usage pour [illegible] les mouches.

[illegible] à Villaréal [illegible] Fabrique Gravel Lane, [illegible]

F. FREDERICKSON,
Importateur et marchand de drogues en gros et en détail, 160 rue du Canal, Boisson Touro, Nlle-Orléans, seul agent en Louisiane.
Lundi—1an

Hôtels, Sources etc.

BLADON SPRINGS.

L'hôtel sera ouvert aux voyageurs le 1er Juin 1881.

DES bâteaux à vapeur portant la malle des Etats-Unis partant de Mobile en destination de Bladon Springs, tous les Mardis et Samedis. Malle quotidienne entre les sources et [illegible] par voie de Buckatanna. Les eaux de ces sources célèbres sont sans rivales pour la cure du Rhumatisme, de la Diarrhée chronique, de la [illegible], de la maladie de Bright et de toutes autres maladies des reins; le scrofule, les affections cutanées l'alcoolisme, et les maladies de femme. Prix: $10 par semaine; $35 par mois de quatre semaines. Pour des circulaires descriptives donnant une analyse des eaux etc. S'adresser à

J. CONNER & Cie.,
Sources de Bladon, Comté Choctaw, Ala.

Billets pour les sources, aller et retour, bons jusqu'à ce qu'il en soit fait usage, $17.
[illegible]—Sam. D.Mer.J.

HOTEL LABAT,
A Abita Springs

M. LABAT prévient ses amis et le public en général qu'il est prêt à les recevoir, et qu'il ne négligera rien pour satisfaire ses clients.
19 juin—au 31 août

HENRY N. SIEBRECHT.
49.....RUE ROYALE.....49

MEUBLES DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER, RICHES ET ÉLÉGANTS

DANS LE DERNIER GENRE.

Papier de tenture, qualités de luxe et qualités ordinaires.

PRIX MODERES.

21 avril—1an.

UN PLACEMENT EXCELLENT ET SUR.

"BONS DE CINQ POUR CENT EN OR DE 1951"
—DU—
Chemin de fer Chicago, St. Louis et Nlle-Orléans.

BONS COUPONS OU CERTIFICATS ENREGISTRÉS DE $1000 CHACUN.

CES bons sont garantis par une hypothèque qui couvre les franchises et la propriété entière de la compagnie, y compris le matériel roulant, les branches, extensions, terres ou autres propriétés maintenant possédées ou à quelque époque que ce soit acquise pour le service de ce chemin.

Ce prêt a été autorisé pour consolider les dettes existantes, avec une grande réduction des charges d'intérêt et une augmentation de la [illegible].

La compagnie du chemin de fer central de l'Illinois possède les deux tiers du capital-actions et contrôle cette extension alors qu'elle fait partie de la ligne de Caire à la Nouvelle-Orléans.

[illegible] offerts en vente. Des renseignements plus précis peuvent être obtenus à la BANQUE NATIONALE DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans, Lne.

23 juil—1m.

Dr. J. B. PEREZ,

Médecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES,

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, [illegible] traités sans l'usage du mercure et d'aucune drogue nuisible. [illegible] de l'Urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur.

Les maladies de femmes, suppression, rétention et toutes les irrégularités PROMPTEMENT GUERIES. Le FEMALE REGULATING ELIXIR du Dr Perez N'ECHOUE JAMAIS. On ne peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations entièrement confidentielles et prix raisonnables. Cabinet No 6 rue Sud Remparts, près la rue du Canal, Nlle-Orléans. 16 sept 80—1 an

ANNUAL STATEMENT
OF THE
NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY.

For the year ending the 31st December 1880.

Fire premiums	$207,796 10		
Marine premiums	104,810 45		
Inland premiums	47,873 04		
			$460,480 59
Less—			
Premiums on risks not terminated	$109,881 26		
Return premiums	16,309 96		
Reinsurance	20,501 41		
			$149,012 69
Net earned premiums			$311,467
Add—Interest, salvage and rents	$41,406 59		
Contingent	15,679 65		
			$57,086 [illegible]
			$368,554 11
Deduct—Fire losses	$54,525 97		
Marine losses	51,499 74		
Inland losses	17,917 31		
		$123,942 02	
Rebate and commission	58,057 25		
Charitable donations	1,131 75		
State and city taxes and licenses	7,333 95		
Board of Underwriters, Babcock and Salvage corps	6,607 18		
Gross expenses, home office and agencies	36,380 03		
			$233,513 79
Gross profits			$135,041
Deduct—Dividend of July 1880	$25,000 00		
Dividend Dec., 1880	25,000 00		
Surplus	85,041 32		
			$135,041 32

The company has the following assets:

Cash in banks	$27,101 27
United States Bonds	330,000 00
Real Estate (Board valuation)	39,640 00
Notes secured by first mortgage on city properties	101,000 00
Notes secured by Pledge of available Securities	42,550 00
Notes, loans on call secured by available securities	32,000 00
Bills receivable for premiums	16,527 33
New Orleans Water Works Bonds	36,500 00
New Orleans City Railroad bonds	36,575 00
Banks, Insurance Companies and other stocks, par value	14,665 36
Premiums in course of collection	76,620 29
Due by agents	3,313 38
	$715,496 00

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	104,[illegible] 06
Unclaimed Dividends	2,[illegible]
Dividends of December 31, 1880	25,000 00
Surplus	85,041 32
	$715,496 00

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 12th day of January, 1881.
JAS. FAHEY, Notary Public.

We, the undersigned Special Committee, appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to examine the assets of said company, hereby certify that, after a careful examination, the valuation of said assets, as above specified, is true and correct.

ANT. CARRIERE,
A. [illegible],
A. SCHREIBER,
H. GALLY.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 11th of January 1881, it was resolved to pay on demand the semi-annual interest dividend of 5 per cent, on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives.

J. W. HINCKS, Secretary.
New Orleans, January 12, 1881.

DIRECTORS.

JULES ALDIGÉ, H. GALLY,
THEO. BRIERRE, CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL, PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIERE, A. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON, CHAS. E. SCHMIDT
D. FATJO, JULES TUYES
14 jan—1an

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St.-Louis et Conti.

BASILE BARES a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et accord de pianos. Les réparations [illegible] sur la réparation sont [illegible] directement de la maison Muller de Paris. [illegible] garanties et [illegible] entière satisfaction. Comme par le passé, musique [illegible] pour bals et soirées.

Les ordres de la campagne seront exécutés avec le plus grand soin.
30 fév—

ANT. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE
M. L. CARRIERE,

A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No 34 RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Liste des lettres étrangères reçues au Bureau de la Poste le Samedi, 20 août 1881.

SUIVENT LE MARCHE [illegible] CANAL [illegible]

LISTE DES MESSIEURS.

Chivas, Andres — Carrio Giacomo
Carozzo Gerardo — [illegible]
Barria Miguel — [illegible]
Bonano Lazaro — [illegible]
Dobson W — [illegible] Joseph M
[illegible] Juliano — [illegible] Giovanni
Fedirito Francescantonio — [illegible] Lorenzo
Perrin Monsieur — Sandanoso Ignacio
Romeo Alessandro — [illegible] François
Rosa Jaime Bosch

LISTE DES DAMES.

Payer Mme Veuve — D Giacomo di Liberto Sr.
W. B. McMILLEN, Maître de Poste.

L.S.L.
PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—

A la Nouvelle-Orléans Lne,

Mardi, 13 Septembre 1881.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE I.
GROS LOT
$30,000.
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400!

Le tirage commencera positivement 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINÉE DU

Mardi, 13 Septembre 1881,

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000	sont	$30,000
1 Lot de	10,000		10,000
1 Lot de	5,000		5,000
2 Lots de	2,500		5,000
5 Lots de	1,000		5,000
20 Lots de	500		10,000
100 Lots de	100		10,000
200 Lots de	50		10,000
500 Lots de	20		10,000
1,000 Lots de	10		10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les numéros au-dessus et au-dessous du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, sont	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les numéros au-dessus et au-dessous du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, sont	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les numéros au-dessus et au-dessous du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, sont	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur la bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par Express.

Souvenez-vous qu'un Tirage du MARDI, 13 Septembre 1881.

TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

S'adresser directement avec [illegible] vent, [illegible], [illegible] les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTES LETTRES SANS REPONSE [illegible]

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, [illegible] à la Nlle-Orléans.

Arrivés pour des arrivées en envoyées les adresse à

M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.

ou à la même personne au
No 212, Broadway, New-York

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans

BUREAU, No 10 rue CARONDELET.

DIXIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Conformément aux prescriptions de sa Charte la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1881:

Sur risques d'incendie	$71,[illegible] 45	
Sur risques de rivière	9,286 06	
Sur risques maritimes	8,585 59	
		$89,651 09
A ajouter, primes non échues 1880		18,455 86
Primes brutes reçues		$108,106 95
Moins primes non échues	$17,778 44	
Moins primes remises et cancellations	2,597 33	20,375 77
Primes nettes		$87,731 18
Pertes, etc., payées pendant la même Période:		
Sur risques d'incendie	$34,673 14	
Sur risques de rivières	3,[illegible] 90	
Sur risques maritimes	2,116 47	
Réassurance	3,061 50	
Loyer	1,250 00	
Impressions et annonces	385 94	
Taxes	2,068 10	
Escompte	12,304 39	
Bureau des Estimateurs	1,794 68	
Dépenses, etc., moins Fluidité	3,994 56	
		$65,349 [illegible]
Profits nets		$22,381 [illegible]
Réserve pour pertes non acquittées	$1,728 40	
5 pour cent, dividende payé en janvier 1881	5,000 00	
5 pour cent, dividende du semestre	5,000 00	
Surplus	30,652 16	
	$22,381 56	

La Compagnie possède l'actif suivant:

Comptant	$30,361 82
Primes en voie de perception	11,772 86
Actions de banques et autres	51,554 91
Propriétés foncières	38,254 31
Billets garantis par nantissements	7,795 68
Billets garantis par hypothèques	11,[illegible] 91
Billets à recevoir à courtes échéances	5,[illegible] 80
Meubles de bureau	1,175 48
Actif total	$152,040 78

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST FRADET, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
F. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Assermentés et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 12ème jour de juillet 1881.
JOHN BENDERNAGEL, notaire.

Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1881.

A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de déclarer un second dividende semi-annuel de 5 pour cent, au 30 juin 1881, payable sur demande aux [illegible] de la Compagnie et un dividende additionnel de cinq pour cent, à tous les assurés ayant [illegible] de participation, au [illegible] de l'économie [illegible] pour cent, déjà reçu par les assurés sur leurs primes brutes, payable à partir du 1er août 1881.

F. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

—Directeurs—

E. FRADET, F. WALZ,
M. POPOVICH, F. AUFDEKOLK,
E. SALOY, WM. FAGAN,
M. ABASCAL, H. SCHRODER,
D. HUGHES, J. ZAMBOLA,
A. S. FINLEY, A. HABER,
THEO. L. SUGG, S. M. MILLER,
GEO. AUER, GEO. ELLIS,
F. SANCHO, J. H. MENGE,
F. THORMAEHLEN, M. MANN,
P. R. SARRAZIN, A. XIQUES,
PETER BLAISE, E. CAMPIGLIO,
N. SEIBEL.
14 juillet—

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.
No. 104 rue du Canal.

Vingt-Septième Etat Annuel.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1881, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu	$265,[illegible]
Risques maritimes	36,455 71
Risques de rivières	26,518 00
Total des primes	$318,[illegible]
Moins primes non acquises	84,[illegible]
Primes nettes 31 mai 1881	$234,[illegible] 42

PERTES PAYÉES—

Sur risques de feu	$54,262 30
Sur risques maritimes	5,182 27
Sur risques de rivières	6,061 58
Taxes et dépenses, moins intérêt	26,[illegible] 27
Réassurance et primes remboursées	16,943 41	106,574 [illegible]
Profits	$125,[illegible]

La compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$223,[illegible]
Bons de ville ($42,650)	12,[illegible]
Actions de banques, de chemins de fer et autres	71,687 12
Billets garantis par hypothèques ou nantissement	145,853 68
1443 actions de la compagnie des Water Works de la Nlle-Orléans	44,215 00
Billets à recevoir	50,[illegible]
Primes en voie de collection	36,[illegible]
Certificats de ville ($6,279 30)	2,090 00
Comptant sur billets hypothécaires	7,[illegible] 00
Argent en caisse	71,671 72
	$627,546 23

L'exposé ci-dessus est une copie exacte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi ce 11ème jour de juin 1881.
MICHEL V. DEJEAN, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 11 juin 1881, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de 25 pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1881 payable le troisième lundi de juillet prochain.

Six pour cent d'intérêt sur le fonds capital pour l'année expirant le 31 mai 1881, sont payables sur demande.

DIRECTEURS.

P. Maspero, J. J. Fernandez,
Paul Fourchy, John Gedden,
John H. Lallande, D. Fayle,
Edward Toby, D. A. Chaffraix,
H. W. Smith, Chas. Lafitte,
E. W. Taylor.
12juil—

EN DOUANE ET EN MAGASIN A VENDRE PAR
B. TREMOULET,
No. 7 RUE DECATUR, No. 7,

106 Barriques Vin Rouge Coubelmeron.
27 " " Entregande.
175 " Vins fins.

Chât. d'Issan, Chât. Lalande.
Chât. La Lagune, Chât. La Tour St-Estèphe.
Chât. Clerc Milon, Chât. Duhamel.
Chât. Vernon, Chât. Reynaud Arcins.
Pichon Canet, [illegible]
Margaux-Médoc, Ladels Médoc,
St-Emilion, [illegible]
[illegible], [illegible]
[illegible], Graves.

3 barriques Château Pape Clément, [illegible]
50 caisses Sauternes nouvelle péche "[illegible]
201 caisses Cerises à l'eau de vie "Duran[illegible]"
106 caisses Vins fins, rouges et blancs d'origine.
Chât. Lafite, Margaux, Malescot,
" Conseil, (vente du Pape Clément),
" Yquem, Guiraud, Coutet,
" [illegible], Rayne Vigneau, Peyraguey &c.
12,000 bouteilles Vins Rouges et Blancs différentes qualités.
100 caisses Pois Pois, moyens fins, extra fins.
10 caisses Champignons, Billet et entra.
60 caisses Huile d'olive de choix "J. Pons & Cie.
25 Bouteilles Huile de Provence.
100 caisses Fruits à l'Eau de Vie.
100 caisses Vermouth N. P. & Cie
Ferdinand Sophie, J. Pros & Cie., "20 ans."
[illegible]
J. Fabre, &c., &c.
—AUSSI—

VINS DE CALIFORNIE,

CLARET, ZINFANDEL, ROCK
MUSCAT, ANGELICA, PORT.

CHAMPAGNES, BIÈRES, SHERRY,
MADÈRE, WHISKIES, BITTERS.

Vins et liqueurs, de toutes sortes.
10 juil—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Chas. C. Murdock vs Edward Baker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3822.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 8 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout et principalement ce certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Baronne, Clio et Carondelet, mesurant trente-trois pieds six pouces de face à la rue Erato, par une profondeur de cent huit pieds entre lignes parallèles, et borné sur le côté, vers la rue Carondelet, par une allée de neuf pieds de largeur ouvrant sur la rue Erato, pour l'usage de tous les lots qui figurent sur le dit plan.

Laquelle dite propriété est composée de tout le lot désigné par le numéro neuf et une portion du lot adjacent, désigné par le No dix, sur un plan dressé par Geo. T. Dunbar, voyer, en date du 1er janvier 1848, et déposé pour référence en l'étude de P. Laresche, notaire en cette ville.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de John M. Weimann, par acte passé pardevant Andrew Hero, jr, notaire en cette ville, en date du 17 juin 1869.

Termes et conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant une caution avec bonne et solvable garantie portant huit pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. Ledit acquéreur devra déduire de son enchère et payer au comptant le montant des dépenses, les frais du shérif (y inclus les honoraires d'avocat) c'est à dire à peu près trois cents piastres, et ensuite les taxes de l'Etat, de paroisse et de municipalité sur ladite propriété, dont le montant n'est pas encore connu.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
30août—23,30, sept 6,8.

Merchants Mutual Insurance Co., vs Joachim Viosca Junior.

ANCIENNE CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 15466—maintenant transférée à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 2111—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 20 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur, Joachim Viosca jr., de ou etc à la succession de son père Joachim Viosca Sr. [Le dit intérêt étant une moitié de la dite succession], No 161 du docket de la Cour civile de District, et tous les droits, titres et intérêts du dit défendeur de la succession de feu sa mère Carmélite Viosca et dans l'affaire de A. Foistall et als vs Golpi et als, No 1236 de la dite cour.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 août—19, 26...1, 8, 13, 20

Succession de Bridget Green, femme décédée de James Coyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3668.—En vertu d'un writ de fieri facias contre James Coyle et en faveur de Mary Coyle, femme de P. E. Rooney, Catherine Coyle, Ellen Coyle, John Coyle, Anne Coyle et Agnes Coyle, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 16 septembre 1881, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Lafayette, maintenant une partie du Quatrième District, anciennement ville de Lafayette, de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse d'Orléans, dans l'îlet No 12, conformément au plan de la seconde vente du dit Faubourg, en îlet No 236, sur le plan de l'ancienne ville de Lafayette; le dit lot [illegible] [illegible]

[illegible] Quatre lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse d'Orléans, désignés par les Nos 19, 20, 21 et 24. Le dit lot No 19 mesure cinquante-huit pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de cent vingt-sept pieds.

Le lot No 20 forme l'encoignure des rues Jackson et Carroll et mesure cinquante-huit pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur et façade de cent vingt-sept pieds sur la rue Carroll.

Le lot No 21 mesure cinquante-huit pieds six pouces de face à la rue Coffee, maintenant Baronne, sur une profondeur [illegible] [illegible]

3° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Lafayette, dans le Quatrième District, anciennement ville de Lafayette, de la ville de la Nlle-Orléans, [illegible] [illegible] C. W. Wilson à James Coyle par acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 10 juillet 1839, et les dits lots sont contigus et mesurent [illegible] [illegible]

4° Un lot de terre, avec les améliorations [illegible] [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
16 août—16, 23, 30—sept 6, 13, 16.

Mme Winnifred Kenny vs. Christopher Kenny.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3600.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 5 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Jersey, Valmont et Rollescants, désigné par la lettre A, sur un plan annexé à un acte passé le 9me jour d'avril 1877, pardevant W. J. Castell, notaire, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent-dix pieds entre lignes parallèles: le dit lot [illegible]

Ensemble avec tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de [illegible] par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 9 avril 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 août—4, 11, 18, 25, sept 1, 4.

Hermann Michaelis versus Henry Gerdes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 3612.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 30 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le 1er District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro Deux cent quarante-neuf, borné par les rues Franklin Landing, Locust, Cypress et Magnolia, sur un plan de W. T. Thompson, en date du 6 janvier 1849, en l'étude de J. B. Marks, notaire, comme plan No 44, mesurant, au pied américain, vingt-cinq pieds de face à la rue Florida Landing, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de Robert Barnes par acte passé pardevant R. J. Ker, notaire, en date du 24 février 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 juil—30 août 6, 13, 19, 20, 26.

John Chaffe, frère et als, versus Wm T. Oliver, administrateur.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT, Paroisse de Richland, No 549.—En vertu d'un writ de fieri facias contre John Chaffe, Charles Chaffe et Wm H. Chaffe, la société et en faveur de Wm T. Oliver, administrateur de la succession de Susan J. Oliver, décédée, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse de Richland, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 13 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Deuxième, Chesnut et Coliseum, composé de la portion du fond des lots Nos Un, Deux, Trois et Quatre, sur un plan dressé par B. F. Nichols, architecte, en date du 23 janvier 1847, déposé en l'étude de C. V. Birtrand, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 46 et mesurant quarante-deux pieds plus ou moins de face à la rue Troisième sur une profondeur de cent douze pieds six pouces plus ou moins entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, acquis par John Chaffe par acte de Mme Mary Anne Marshall, femme de H. B. Cressap, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 16 mai 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 août—13, 20, 27—3, 10, 13 sept.

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 2 et 4 roues, charrettes à boeufs, &c. pour logs, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à rais, petites charrettes de toutes dimensions, [illegible], colliers de chevaux, [illegible] pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et tous les [illegible] extra [illegible] à nos charrettes et [illegible] à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondrons aux plus fortes demandes.

Dépôt 18 et 20 rue Union.
Sept 1881—1an

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Factors & Traders Insurance Co. vs C. Chisolm et S. H. Boyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3968. En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 24 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Julia et St Joseph, et désigné par le numéro douze sur un plan dressé par F. Zimple, voyer, en date du 4 février 1833. Le dit lot mesure conformément au dit plan, trente et un pieds onze pouces entre lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent soixante-dix pieds six pouces entre lignes parallèles, borné au sud, ou le côté supérieur par la propriété appartenant à Mme Stackhouse et sur la ligne du côté opposé par la propriété appartenant à Mme Duval; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. Le dit lot a droit à trente quatre pieds de face à la rue du Camp, conformément à un plan dressé par le capitaine Blanchard, voyer, tous les autres propriétaires du dit îlet ayant leur mesurement requis par leurs titres le quel dit excédent, s'il y en a, est aussi saisi et sera vendu.

Etant la même propriété acquise par les défendeurs, par achat de Mme Catherine Price, femme d'Edmund M. Rice, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 20 novembre 1875.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 août—24, 31,—sept 7, 14, 21, 24.

VENTE DE CONSTABLE.

Elizabeth Gresel vs Charles Howald.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE ORLÉANS—No 1228.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, à l'écurie rue Champs Elysées, entre Victoire et Levée, Troisième District de cette ville, LUNDI, le 29 août 1881, à midi, la propriété ci-après décrite:

Trois vaches laitières conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

E. V. VINET, Constable de la 2me Cour de Cité.
20 aout—20 24, 29

H. Grotmer vs. Casper Bugdehl.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 1222—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 17 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et avantages, dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Dupré, Gayoso et Banks, désigné par le lot No 4, sur un plan dressé par L. Surgi, voyer, le 21 décembre 1839, déposé en l'étude de O. H. Perry, anciennement notaire: le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds et 6 lignes, et a été acquis par le défendeur de Henry Carré, conformément à un acte en date du 22 juin 1878 passé pardevant A. Hero, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY, Constable.
17 août—17,22,29—3,12,17 sept

A. J. Lewis vs Honoré Thène.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 1144.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 30 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et privilèges, servitudes et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hancock, Dauphine, Tricou et Bienvenu, D'Hémécourt, en date du 15 avril 1875, les dits lots mesurant chacun 30 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Tricou sur 104 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, au pied américain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. V. VINET, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
30 juil—30,9,16,21,27 30 août

REUNION DE CREANCIERS.

John Hussen vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 3079.—Avis est par le présent donné aux créanciers de John Hussen, et à toutes autres personnes intéressées, qu'une réunion des dits créanciers aura lieu pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, JEUDI le 8 septembre 1881, à 11 A. M.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
27 août—27, 31—3, 5, 8 sept

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de A. E. Bertineau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4067—Division A.—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu A. E. Bertineau, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
27 août—27, 31, 4 sept

Succession de William Rainey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 3496—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
27 août—27, 31, sept 4.

Succession de Emery Clapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1109—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Pamela C. Clapp, exécutrice testamentaire du décédé, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
26 août—26, 30, sept 4.

Succession de Walter Millard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3400—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Wm B. Millard, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
20 août—20, 24, 28

Succession de Adelaide Vivant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2178—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. A. Becnel, exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
19 août—19, 23, 28

Succession de Veuve James Hepburn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2174—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Armand Pitot, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
18août—18,23,27.

Succession de Daniel Dennison Rogers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4022—Division —.—Attendu que Mme Eliza Rogers a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Daniel Dennison Rogers, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
21 août—21 25 30

Externat des Sœurs Marianites de la Sainte-Croix.

LES Sœurs Marianites de la Sainte Croix, établies depuis 1858 dans la paroisse de St. Vincent de Paul, 3e district, ont pris en 1869, à la requête du Rév. P. E. J. Foltier, la direction de l'école paroissiale de St Vincent. A cette époque, les Sœurs avaient, à leur domicile même, rue des Remparts, entre Congrès et Elmyra, un Externat qu'elles ont fermé lorsque l'Ecole paroissiale leur a été confiée. Leurs services n'étant plus nécessaires dans cette école, elles se proposent de rouvrir leur Externat de la rue des Remparts et d'y admettre des élèves à des conditions aussi modérées que celles faites aux élèves de l'Ecole de St. Vincent. En outre des branches enseignées à St. Vincent, il sera donné aux élèves, sans frais, des leçons de musique vocale et de travaux d'aiguille de toutes sortes, et les Sœurs, conformément à leurs règlements, recevront gratis les élèves qui ne pourraient pas payer leurs frais d'entrée.

Mme Magloni, connue si favorablement de tout le monde, pour son talent de premier ordre comme musicienne, donnera à cet Externat des leçons aux élèves qui auront besoin de ses services. L'ouverture de l'école aura lieu le 1er septembre.

10 juillet—Tous les Dim jusq 1er sept.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR JEUNES FILLES,
DIRIGÉ PAR Mme M. S. FARNET,
274 rue Dauphine.

LA prochaine session commence le 1er septembre 1881. Mme Farnet a fait choix des meilleurs professeurs pour la seconder et profite de cette occasion pour remercier les parents du bienveillant patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour et qu'ils voudront bien lui continuer.
3 août—1m. MarJD.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Magasin en briques à trois étages, No 13 rue Conti.

Succession de Pierre Léon Soulé.

No 3873—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau [illegible] Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 septembre 1881, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et Encanteurs rue Royale entre les rues Canal et Douane en vertu d'un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 10 août 1881, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour Division C et absent en congé. La propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet renfermé par les rues Conti, St Louis, Decatur et Chartres mesurant 20 pieds 11 pouces de face à la rue Conti, sur 80 pieds de profondeur, ensemble un magasin en briques à trois étages avec vérandah double en fer et piliers en granite, connu comme le No 13 rue Conti.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue lesquels billets seront datés du jour de la vente et porteront huit pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement. La bâtisse sera maintenue assurée et la police d'assurance transférée au vendeur.

L'acte de vente contiendra la clause de cinq pour cent, honoraires d'avocat pour le recouvrement des billets, et toutes les clauses usuelles d'usage.

L'adjudicataire aura le privilège de payer tout le montant de l'adjudication comptant.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de dix pour cent sera payé comptant par l'acquéreur au moment de l'adjudication pour garantir la vente.

16 août—16, 20, 27, Sept. 3, 10 et 17.

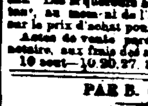

Etables à vaches à l'encan, situées sur le coteau de la Métairie.

Succession de Jean Sabaté

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 2190—Division A.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 10 septembre 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un décret de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 9 août 1881, les propriétés suivantes appartenant à la dite succession, savoir:

1° Trois lots de terre, situés dans le faubourg Jackson, désignés par les Nos 5, 6 et 7, dans l'îlet No 8, borné par les rues Bienville, Helena, Douane et le Chemin de la Métairie. Les dits lots mesurent, au pied américain, comme suit: Le lot No 5 forme l'encoignure du Chemin de la Métairie et de la rue Bienville, 36 pieds 1 pouce et 2 lignes de face au Chemin de la Métairie, 28 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur et de face à la rue Bienville, 147 pieds 7 pouces 5 lignes sur la ligne de division du lot No 6 et 30 pieds 6 pouces 4 lignes dans le fond. Le lot No 6 a 36 pieds 1 pouce 2 lignes de face sur le Chemin de la Métairie, 147 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 5 et 166 pieds 1 pouce 1 ligne sur la ligne de division du lot No 7 et 30 pieds 6 pouces 4 lignes dans le fond. Le lot No 7 mesure 36 pieds 1 pouce 2 lignes de face au Chemin de la Métairie, 166 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur sur la ligne de division du lot No 6, 186 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 30 pieds 6 pouces 4 lignes de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une grande étable de la capacité de 50 têtes d'animaux; maison de résidence de deux chambres, galerie et deux cabinets, hangar, deux puits, citerne, lieux d'aisance, jardin, &c. &c.

2° Trois certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la continuation du faubourg Jackson, en cette paroisse, dans l'îlet No 9, et désignés par les Nos 2, 3 et 4, sur un plan fait par L. Surgi, le 12 février 1837, et mesurant ensemble 158 pieds 2 pouces de face au chemin de la Métairie, 100 pieds 5 lignes de face à la rue Virginie sur une profondeur d'un pied 90 pieds sur la ligne vers la rue Bienville et une profondeur irrégulière sur l'autre côté.

3° Deux certains lots de terre situés dans le même faubourg Jackson, dans l'îlet No 7 borné par les rues Antoine, Bienville, Héléna et Douane, désignés par les Nos 11 et 12, sur un plan fait par Surgi, le 12 février 1837 déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire, le vingt-deux février 1837. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Héléna par une profondeur suivante: Lot No 11, 268 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne plus près de la rue Douane et 247 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot No 12, et lot No 12 mesurant 247 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot No 11, et 226 pieds 6 pouces sur la ligne opposée.

Ensemble une étable pouvant contenir 25 têtes d'animaux, maison de deux chambres, hangars, citerne, puits, poulailler, etc., etc.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse le jour de vente.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets divisés par coupons portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de ce jour jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses usuelles, transfert de police d'assurance et 5 pour cent honoraires d'avocat. Les acquéreurs auront tous la faculté de payer comptant, au moment de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé sur le prix d'achat pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.

10 août—10, 20, 27, 3, 10 sep.

PAR S. ONORATO.

Propriété de valeur formant l'encoignure des rues Philippa, maintenant Dryades et Perdido.

Succession de Louis Raband.

No 2303—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR S. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 17 septembre 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en date du 15 août 1881, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, à l'encoignure des rues Philippa maintenant Dryades et Perdido, et dans l'îlet borné par les rues Philippa maintenant Dryades, Perdido, Baronne et Union. Le dit morceau de terre mesurant, au pied américain, 57 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Perdido, 71 pieds 6 pouces de face à la rue Philippa maintenant Dryades, 56 pieds sur une ligne perpendiculaire à la rue Philippa ou Dryades, puis 34 pieds et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Perdido et 76 pieds 7 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la dite rue Perdido, borné sur le côté vers la rue Baronne par la propriété anciennement appartenant à Marie Sébastienne [illegible] Lartigue alias Marie St Basquer Lartigue; sur le côté vers la rue Union par la propriété anciennement appartenant à William Moore.

Termes et conditions comptant et l'acquéreur assumera en sus de son adjudication les taxes d'état et payables en 1881. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, No 44 Passage de Bourse, aux frais de l'acquéreur.

13 août—13 20 27—sept 3 10 17.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans la ville de Carrollton.

Succession de George Harris.

No. 3300—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 27 août 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St. Charles, en la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 juillet 1881, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Sept lots de terre situés dans la ville de Carrollton, dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Seconde, Jefferson, Cambronne et Barthe, les dits lots sont désignés par les Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17. Les lots 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Barthe sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 18 formant le coin des rues Barthe et Jefferson.

2° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le même îlet, désignés par les Nos 18 et 19, les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Trois lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le même îlet et désignés par les Nos 20, 21 et 22, les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 22 forme le coin des rues Deuxième et Jefferson. Les améliorations comprennent un magasin à un étage et deux cottages.

4° Un lot de terre situé dans le même îlet désigné par le lot No 23 et mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.

Conditions de la vente. Comptant. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente sera requis au comptant à l'heure et au lieu de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Ernest Commagère, notaire.

27 juillet—27 août 6, 14, 21, 27.

PAR C. E. GIRARDEY

Une charmante maison avec jardin, formant l'angle sud-ouest des rues Remparts et Columbus, près Esplanade.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31, rue du Camp—SAMEDI, 3 septembre 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, pour cause de déplacement—

Le cottage résidence à un étage, avec mansarde, bien situé et vaste, formant le coin sud-ouest des rues Remparts et Columbus, dans le carré borné par les rues Remparts, St. Claude, Columbus et Kerlerec. La propriété est à proximité du Couvent des Ursulines, coin des rues Esplanade et Remparts, et comprend trois terrains désignés par les Nos 1, 2 et 3. Le terrain No 1 mesure 33 pieds 6 pouces et 7 lignes de face rue des Remparts, 45 pieds 10 pouces de large à l'arrière, sur 132 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur et de façade rue Columbus et 123 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur du côté supérieur. Les terrains Nos 2 et 3 mesurent chacun 30 pieds 9 pouces et 6 lignes de face rue Columbus sur 90 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur et 36 pieds 6 pouces à l'arrière.

La maison est très confortablement aménagée, est large, a des chambres bien aérées et [illegible] ouvertures au sud et à l'est; de vastes dépendances; et le terrain en surplus est planté richement d'arbres d'ornementation, a de l'ombre, et une grande variété d'arbres fruitiers en rapport, tels que orangers, poiriers, ananas, pêchers, raisins et fleurs fines.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an, honoraires d'avocats, police d'assurance transférée. L'acquéreur devant payer les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Théo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13août—13, 14, 24.

A vendre

UNE grande installation de vidange avec une grande et excellente clientèle, avec toutes les installations de premier ordre et en très bon état; nécessaire à l'exploitation de ce genre de commerce. Prix modéré. C'est une excellente affaire pour un homme laborieux. L'on prendrait au besoin un associé avec un petit capital pour seconder l'exploitation de la dite industrie. Pour plus amples informations, s'adresser à

FLAVIUS LEBESQUE,
97 Passage de la Bourse, près Conti.
24 juil—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de la plus grande valeur dans le Sixième District.

Succession de Mme Marie Defosse, épouse décédée de Louis Aubian.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear, Encanteur. Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 3 septembre 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 juillet 1881, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Deux terrains dans le sixième district de cette ville, dans le carré compris entre les rues Austerlitz, Constantinople, Levée et Jersey, lesquels terrains sont désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan de A. S. Phelps, voyer, daté du 15 février 1849, déposé en l'étude de J. R. Beard, ci-devant notaire. Le terrain No 11 forme le coin des rues Constantinople et Jersey et mesure 30 pieds de face rue Jersey sur une profondeur et façade de 111 pieds 7 pouces et 7 lignes. Le terrain No 12 est contigu au terrain No 11, et mesure 30 pieds de face rue Jersey, sur une profondeur de 111 pieds 4 pouces et 5 lignes du côté du terrain No 13, et 111 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne de division du terrain No 11.

2° Quatre terrains situés dans le [illegible] district, dans le carré borné par les rues [illegible] rengo, Constantinople et Levée, [illegible] terrains sont désignés par les Nos 9, 10, [illegible] 12 sur un plan déposé en l'étude de [illegible] notaire, et mesurent, chacun, 25 pieds de face rue Water, sur les profondeurs suivantes: terrain No 9 a 100 pieds 6 pouces et [illegible] la limite le séparant du terrain No 8, [illegible] 6 pouces sur la ligne du terrain No 10, [illegible] No 10 a 98 pieds 5 pouces et 5 lignes [illegible] mite du terrain No 11, et 99 pieds [illegible] la ligne qui le sépare du No 10; le [illegible] a 97 pieds 5 pouces et 2 lignes sur [illegible] [illegible]

[illegible] district, dans le carré compris entre les rues Milan, Marengo, Laurel et Jersey, mesurant 40 pieds de face la rue Laurel sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces, étant formé du lot No 13, et de 10 pieds du lot No 14, d'après le plan de A. S. Phelps, voyer.

4° Deux terrains dans le même district, dans le carré compris entre les rues Constance, Marengo, Magazine et Constantinople, désignés par les Nos 1 et 2 sur le sus dit plan, dans le bureau de Selim Magner, notaire. Le terrain No 1 forme le coin des rues Marengo et Constance, et mesure 28 pieds 8 pouces de face à la rue Marengo sur une profondeur et façade sur la rue Constance de 120 pieds, et le terrain No 2 est contigu au terrain No 1, et mesure 29 pieds de face rue Marengo, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds.

5° Un terrain dans le même district, dans le carré borné par les rues Constance, Magazine, Général Taylor et Austerlitz, désigné par le No 8, sur le susdit plan, déposé en l'étude de Selim Magner, notaire, et mesure 25 pieds de face rue des Magasins, sur une profondeur et façade rue Austerlitz de 115 pieds 8 pouces, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les susdites propriétés.

Conditions comptant—Les acquéreurs assumeront en sus du montant de l'adjudication, les taxes de 1881. Un dépôt de 10 pour cent sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de ventes pardevant E. Commagère notaire, aux frais des acquéreurs.

31 juil—31—août 2, 6, 13, 20, 27—sept 3.

PAR HOEY & O'CONNOR,

VENTE DE MAITRE.

MM. Hoey & O'Connor, encanteurs.
Cour de Circuit des Etats-Unis,
District Est de la Louisiane—No 8566.
Lemuel J. Webster vs William H. Renaud et al.

CONFORMÉMENT à un décret de la Cour, rendu et enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le vingtième jour de juin 1881, le soussigné, maître, procédera à la vente aux enchères publiques au dernier et plus offrant, pour du comptant, le vingt-septième jour d'août 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Cette certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sise dans le Quatrième District de cette ville dans le carré borné par les rues St. Charles, Prytania, Jackson et Philippa, et composée de 1° deux certaines terrains désignés par les Nos [illegible] sur un plan dressé par C. O. Hedin, daté du dix huit Novembre 1847, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ci-devant notaire en cette ville. Le terrain No vingt-un me sure trente-deux (32) pieds, cinq (5) pouces et trois (3) lignes de face rue St. Charles, sur une profondeur de cent-vingt (120) pieds, et le terrain No vingt-deux mesure trente-deux (32) pieds, cinq (5) pouces et quatre (4) lignes de face rue St. Charles, sur une profondeur de cent-vingt (120) pieds ... [illegible] de derrière des terrains Nos vingt-deux et vingt-huit du dit plan, lesquelles sont adjacentes aux terrains plus haut décrits et sont bornés par les lignes de division des terrains Nos vingt-sept et vingt-huit.

Deuxièmement—Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant vingt (20) pieds de face rue St-Charles sur cent-vingt (120) pieds de profondeur, étant borné d'un côté par la propriété ci-dessus décrite, et de l'autre côté par autre partie des terrains Nos dix-sept, dix huit, dix-neuf et vingt étant la même propriété décrite dans l'acte hypothécaire à la date du 3 juillet 1866, pardevant F. G. Cuvellier, notaire, et dans l'acte pardevant W. H. Peters, exécuté par L. J. Webster à H. G. Seebeck et consignés, et aussi dans l'acte hypothécaire de W. W. Renaud à L. J. Webster, en date du 18 septembre 1874, passé pardevant le même notaire.

Troisièmement—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans le carré borné par les rues Jackson, Prytania, Philippa et St-Charles, et commençant à un point distant de cent-cinq pieds de la rue Jackson, et de cent cinquante-cinq pieds de la rue St-Charles, sur une ligne d'ensemble du terrain de la rue Prytania de la dite Rue Jackson, quarante-quatre pieds deux pouces et six lignes, de là elle s'étend vers la rue Philippa, sur une ligne parallèle à la rue St-Charles, cinquante-cinq pieds deux pouces et trois lignes, de là, elle s'étend vers la rue St-Charles sur une ligne parallèle à la rue Jackson, quarante-sept pieds deux pouces et dix lignes; et de là elle s'étend vers la rue Jackson, sur une ligne parallèle à la rue St-Charles, cinquante quatre pieds dix pouces et trois lignes, au point de départ; ensemble vingt-sept pieds, deux pouces et six lignes de largeur et cinquante-cinq pieds de longueur, et comprend la partie de derrière la plus rapprochée de la rue Philippa, d'une grande portion de terre composée du terrain numéroté onze, et la moitié de celui numéroté douze, sur un plan fait par C. A. Hedin, architecte, en date du 19 novembre 1847, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ci-devant notaire en cette ville, et aussi tracé sur un croquis fait par N. T. Thompson, sous-voyer de la ville, en date du 27 février, 8 non notés passé pardevant Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire en cette ville, le 21me jour de juillet 1865, résultant de l'acte hypothécaire en faveur, exécuté par le dit W. H. Renaud, à la date du 8 mars 1876, passé pardevant N. B. Trist, notaire, et enregistré conformément à cette affaire.

Conditions de la vente.—Le produit du premièrement et deuxièmement décrites est vendu d'abord pour opérer le paiement de la somme de $6 000 avec intérêt du 1er janvier 1879, jusqu'à paiement dû à la compagnie d'assurance du Hope, et garanti par première hypothèque sur la dite propriété, à être payé comptant, et pour payer et satisfaire la dette de $2,000 due à L. J. Webster, plaintif en cette affaire, avec intérêt de 8 pour cent sur $3000 du 1er janvier 1879, et 8 pour cent sur $3000 du 1er janvier 1880, et 8 pour cent sur $3000 du 1er janvier 1881, jusqu'à paiement parfait, et garanti par une seconde hypothèque sur la dite propriété, à être payé comptant; et pour tout surplus, s'il en est, du prix d'adjudication de la dite propriété en sus du montant dû à la dite compagnie d'assurance Hope, et au dit L. J. Webster, l'acquéreur devra retenir entre ses mains le dit surplus jusqu'à concurrence de $2000, montant dû du billet en la possession du dit Webster, de $2000 dû le 1er juillet 1882, souscrit par le dit W. H. Renaud, et garanti par hypothèque sur la dite propriété, et la différence, s'il en est, au comptant.

La propriété troisièmement décrite est vendue pour payer la dette en question précédemment de $9000 avec l'intérêt précité dû à L. J. Webster, et garanti par la première et seule hypothèque sur la dite propriété, à être payé comptant au moment de la dite vente, et pour tout excédant du prix d'adjudication de la dite propriété troisièmement décrite, si excédant il y a de la dette de $9000 avec intérêt, l'acquéreur jusqu'à concurrence de $2000 du dit excédant, à retenir le montant entre ses mains pour faire face au et payer le dit billet non échu, dû le 1er janvier 1882, et la différence, s'il en est, comptant.

HENRY C. MILLER, Solliciteur. A. G. BRICE, Maître.
23 juil—23, 29, 5 12 20 27 août

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ce joli cottage double de résidence, Nos 292 et 292 1/2 rue Clio, entre Franklin et Liberté.

Succession de Whiting A. Cornwell, décédé.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Dossier No 3,269.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 24 septembre 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu d'un décret de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 17 août 1881, dossier No 3,269, pour le compte de la succession de Whiting A. Cornwell, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Un terrain de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Clio, Erato, Benton (maintenant Franklin) et Liberté, et désigné par le No 14 du carré No 379, sur un plan dressé par B. F. Nichols, architecte, en date du 27 février 1852, et déposé en l'étude de F. O. Stark, ci-devant notaire en cette ville, pour qu'on s'y réfère. Le dit terrain mesure 30 pieds 6 pouces et 3 lignes, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, mesure américaine, et selon un plan fait par [illegible] F. Braun, voyer, en date du — août 1881.

Les améliorations consistent en un joli cottage double de résidence, ayant 5 [illegible] de chaque côté, citerne, etc., et connu comme les Nos 292 et 292 1/2 rue Clio.

Conditions: [illegible]

[illegible]

PAR W. I. HODGSON, encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet, MERCREDI, 31 août 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'hôtel St Charles, en cette ville, en vertu d'un décret de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E, en date du 17 août 1881, dossier No 2170, pour le compte des successions de Dame Margaret Madden et de William C. Madden, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu—

28 actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurance Hibernia;

31 actions du fonds capital de la Banque Nationale Hibernia.

Conditions: Comptant.
20août—20,21,25,29,31.